

MUNICIPALITÉS  
Cap-Chat, Sainte-Anne-des-Monts, La Martre, Marsoui, Rivière-à-Claude, Mont-Saint-Pierre, Saint-Maxime-du-Mont-Louis,  
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine et les TNO de la MRC



## PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le neuvième jour de décembre deux-mille-vingt-quatre, à 19 h 00, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 12508-12-2024 TNO

Adoption du règlement numéro 2024-428 TNO *Règlement pour l'adoption du budget 2025 des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie*

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le règlement numéro 2024-428 TNO intitulé *Règlement pour l'adoption du budget 2025 des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie* a été transmis aux membres du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, plus de deux jours juridiques avant la séance;

CONSIDÉRANT QU'au début de la séance des copies du projet de ce règlement ont été mises à la disposition du public;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT QUE dans ce cas une lecture du règlement n'est pas nécessaire, cependant le préfet mentionne l'objet de celui-ci et sa portée ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, approuve le règlement numéro 2024-428 TNO intitulé *Règlement pour l'adoption du budget 2025 des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) GUY BERNATCHEZ, PRÉFET  
(S) MARYSE LÉTOURNEAU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

*Copie certifiée conforme  
(Sous réserve de son approbation)*

*À Sainte-Anne-des-Monts*

*Ce 14<sup>e</sup> jour de janvier 2025*

La directrice générale et greffière-trésorière,

Maryse Létourneau

Destinataire (s) : - M. Jérôme Emond, directeur des ressources financières et greffier-trésorier adj., MRC HG

c.c. - Mme Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, MRC HG  
- M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, MRC HG  
- M. Guy Bernatchez, préfet, MRC HG

MUNICIPALITÉS

Cap-Chat, Sainte-Anne-des-Monts, La Martre, Marsoui, Rivière-a-Claude, Mont-Saint-Pierre, Saint-Maxime-du-Mont-Louis,  
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine et les TNO de la MRC



## PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le neuvième jour de décembre deux-mille-vingt-quatre, à 19 h 00, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

### RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-428 TNO

Règlement pour l'adoption du budget 2025 des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, le 27 novembre 2024, il fut donné un avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 2024-428 TNO intitulé *Règlement pour l'adoption du budget 2025 des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie*;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 12508-12-2024 TNO intitulée *Adoption du règlement numéro 2024-428 TNO ``Règlement pour l'adoption du budget 2025 des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie``*;

CONSIDÉRANT QUE les revenus anticipés des territoires non organisés de la MRC, pour l'année 2025, sont de 643 058,00 \$ et que les dépenses prévues pour cette période sont de 643 058,00 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, statue et ordonne que le règlement portant le numéro 2024-428 TNO soit et est, par la présente, adopté pour décréter ce qui suit :

#### ARTICLE 1: ADOPTION

Que le budget 2025 pour les territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie soit adopté, tel que présenté, avec les revenus et les dépenses.

#### ARTICLE 2 : DÉPÔT

Qu'une copie dudit budget soit déposée en annexe au livre des délibérations sous la cote A-583.

#### ARTICLE 3: PUBLICATION

Qu'un résumé du budget soit affiché sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie.

Suite ... RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-428 TNO

ARTICLE 4: ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, CE NEUVIÈME JOUR DE DÉCEMBRE DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE.

(S) GUY BERNATCHEZ, PRÉFET  
(S) MARYSE LÉTOURNEAU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

*Copie certifiée conforme  
(Sous réserve de son approbation)  
À Sainte-Anne-des-Monts  
Ce 14<sup>e</sup> jour de janvier 2025*

Le préfet,



Guy Bernatchez

La directrice générale et greffière-trésorière,



Maryse Létourneau

Destinataire (s) : - M. Jérôme Emond, directeur des ressources financières et greffier-trésorier adj., MRC HG

c.c. - Mme Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, MRC HG  
- M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, MRC HG  
- M. Guy Bernatchez, préfet, MRC HG

DATE 02-12-2024 13:15:01

IMPRIME LE: 02-12-2024

ORGANISATION T.N.O.

PRÉVISIONS  
BUDGÉTAIRES

PÉRIODE: DE 2024-01 A 2024-12  
REVENUS

CHIFFRES INCLUANT SIMULATION DE JOURNAUX

DATE: DU 01-01-2024 AU 31-12-2024

	BUDGET 2024	BUDGET 2025
01 00000	<b>REVENUS</b>	
01 21000	<b>TAXES</b>	
01 21100	336,286-	339,592-
01 21200	65,310-	61,700-
01 21000	401,596-	401,292-
01 22000	76,157-	71,920-
01 23000	<b>SERVICES RENDUS</b>	
01 23100	750-	750-
01 23000	750-	750-
01 24000	40,500-	51,000-
01 26000	5,000-	11,500-
01 27000	45,000-	42,000-
01 30000	<b>TRANSFERTS</b>	
01 37000	32,222-	52,696-
01 38000	11,900-	11,900-
01 30000	44,122-	64,596-
01 00000	613,125-	643,058-

PERIODE: DE 2024-01 A 2024-12  
CHARGES

		BUDGET 2024	BUDGET 2025
02 00000	CHARGES		
02 10000	ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
02 11000	CONSEIL DES MAIRES	46,750	46,750
02 12000	GREFFE ET APPLICATION DE LA LOI	18,940	31,715
02 13000	GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE	64,600	67,550
02 14000	ÉLECTIONS		2,000
02 15000	ÉVALUATION	40,000	23,000
02 19000	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	78,839	95,471
02 10000	TOTAL ADMINISTRATION GÉNÉRALE	249,129	266,486
02 20000	SÉCURITÉ PUBLIQUE		
02 21000	POLICE	27,414	29,838
02 22000	SÉCURITÉ INCENDIE	52,861	53,017
02 23000	SÉCURITÉ CIVILE	7,500	7,500
02 29000	AUTRES	15,000	15,000
02 20000	TOTAL SÉCURITÉ PUBLIQUE	102,775	105,355
02 30000	TRANSPORT		
02 31000	RÉSEAU ROUTIER		
02 32000	VOIRIE MUNICIPALE	101,700	112,200
02 33000	ENLÈVEMENT DE LA NEIGE	60,821	57,701
02 34000	ÉCLAIRAGE DES RUES	5,000	7,000
02 31000	TOTAL RÉSEAU ROUTIER	167,521	176,901
02 36000	TRANSPORT COLLECTIF	1,977	1,950
02 30000	TOTAL TRANSPORT	169,498	178,851
02 40000	HYGIÈNE DU MILIEU		

PERIODE: DE 2024-01 A 2024-12  
HYGIÈNE DU MILIEU

DATE: DU 01-01-2024 AU 31-12-2024

		BUDGET 2024	BUDGET 2025
02 45000	MATIÈRES RÉSIDUELLES	50,282	47,043
02 40000	TOTAL HYGIÈNE DU MILIEU	50,282	47,043
02 60000	AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT		
02 61000	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE	21,227	20,282
02 62000	PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	2,182	2,048
02 60000	TOTAL AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT	23,409	22,330
02 70000	LOISIRS ET CULTURE		
02 70100	ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES		
02 70120	CENTRES COMMUNAUTAIRES	5,900	5,900
02 70130	PATINOIRES INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES	3,700	2,700
02 70190	AUTRES	8,432	14,393
02 70100	TOTAL ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES	18,032	22,993
02 70000	TOTAL LOISIRS ET CULTURE	18,032	22,993
02 00000	TOTAL CHARGES	613,125	643,058